

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 17</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 03 mai 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 03 mai 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le 13 du mois de mai à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. VASSY Jean-Louis, Maire, en présence des conseillers : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, CHARVAT Patrick, CLET Benjamin, DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, JANTON Joëlle, MARY Claude, PAQUIEN Lionel, POUGET-MATHIEU Régine, RODRIGUEZ Richard, SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : DUC Bernard (a donné pouvoir à DUC Gwendoline), BRET Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), ROLIN Jérôme (a donné pouvoir à GAUDENECHÉ Patrice), RONGY Marie-Madeleine (a donné pouvoir à BESSON Isabelle), MARION Isabelle</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra</p> <p>Secrétaire de séance : BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 033- 2024 OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux de voirie pour la réfection de chemins sur les communes de Miribel, Montrigaud et de St Bonnet de Valclérieux ainsi que les devis de l'entreprise CHEVAL.

MONTRIGAUD

	HT
Chemin de Faveyron	11831,2
Chemin du cerisier (accès à la future antenne)	6795
Chemin Gonet	4804
Sous-total	23430,2

ST BONNET DE VALCLERIEUX

	HT
Chemin des Chambarand (partie non revêtue)	950
Chemin Combe d'argoud (partie haute)	6300
Sous-total	7250

MIRIBEL

Impasse de la rivière	1632,8
Aménagement du carrefour en limite de la RD67 entre l'accès à la station d'épuration et le parking de l'arrêt bus	5640
Chemin de Fontanelle	1180
Chemin de la croix	5286,4
Sous-total	13739,2

Il propose des devis supplémentaires à valider :**Montrigaud :**

- Le grand chemin : 15 940,09 € HT

St Bonnet :

- Chemin les Paillers : 2 344,40 € HT

- Chemin de la Feyta : 4 967,00 € HT

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** les devis présentés et le choix de l'entreprise
- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Résultat du vote	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 13 mai 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

